

20 février : le retrait, un point c'est tout !

Le projet gouvernemental de loi sur la réforme des retraites entre en phase d'examen en vue de son vote au parlement. Cette nouvelle séquence incarne la volonté de « marche forcée » pour un projet contesté par plus de 60 % des Français et qui donne lieu à l'un des plus importants conflits sociaux depuis l'après-guerre.

Après avoir négligé et méprisé les organisations syndicales en ne tenant pas compte des propositions et revendications portées depuis plus de deux ans lors des multiples réunions de « concertation » avec le haut-commissaire à la réforme des retraites, le gouvernement soumet à la représentation nationale un texte incomplet et fortement critiqué par le Conseil d'État, tant sur la forme que le fond.

Pourquoi une telle précipitation dans l'examen de ce texte ? Sans doute parce que le gouvernement est aveuglé par sa vision dogmatique, son refus de discuter réellement et sérieusement de pérennisation du système actuel et de propositions visant à son amélioration.

Il n'y a pas d'urgence à légiférer de la sorte, si ce n'est sa volonté d'en finir avec le débat sur son projet ouvert depuis plusieurs mois et pour lequel une grande majorité de la population exprime un avis défavorable. En effet, notre système de retraite est, au regard des analyses économiques, à l'équilibre, jusqu'à – au moins – 2027.

Le gouvernement remet aux parlementaires un projet de loi incomplet, sans financement, sans détermination de la valeur du point, sans pouvoir dire ce qu'est une « carrière complète », en évoquant un « âge d'équilibre » à 65 ans... et appuyé d'une « étude d'impact » de plus de 1 000 pages transmises seulement quatre jours avant l'ouverture des travaux parlementaires ! L'essentiel des dispositions est renvoyé à des ordonnances ou à des décrets...

Qui peut réellement croire que le président de la République et son gouvernement respectent les organisations syndicales, les élus de la République et ses institutions ?

Ce président incarne aujourd'hui une dérive autoritaire, à l'instar des violences qui se multiplient de la part des forces de l'ordre lors des mobilisations, qui ne peuvent être considérées comme de simples cas isolés au vu de leur nombre et de leur fréquence. Un climat qui tend à légitimer une partie du patronat et des directions d'entreprises publiques dans la répression en direction des grévistes et des syndicalistes de tous bords.

Le 18 février se tient la première réunion de la « conférence de financement des retraites ». La CGT, appuyée par l'expertise d'économistes, exposera ses propositions.

La CGT propose d'améliorer le système actuel en élevant le niveau des droits et en intégrant les problématiques de notre époque. Elle revendique notamment :

- **l'augmentation des salaires, principale source de cotisations sociales ;**
- **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, une mesure juste et efficace ;**
- **l'arrêt des exonérations de cotisations, notamment pour les grands groupes ;**
- **la taxation des produits financiers ;**
- **la validation des années d'études et la reconnaissance des qualifications ;**
- **une prise en compte de la pénibilité.**

C'est forte de la mobilisation sociale engagée depuis le 5 décembre, des luttes et des mobilisations qui se mènent sur l'ensemble du territoire quotidiennement et du rejet massif de ce projet par l'opinion publique que la CGT portera ses revendications.

**D'autres choix sont possibles !
Le retrait du projet de loi s'impose !
Le 20 février, tous en grève et manifestation !**